

CHALLENGE d'hiver

Travail à pied (Longues rênes)

Saison 2022-2023

Objectifs

Ce challenge a pour objectif de développer la pratique du Travail à pied (longues rênes) dans le département de l'Ain et d'inciter les cavaliers et clubs à sortir en concours dans cette discipline.

Règlement général

Organisation

Le challenge se déroulera sur les trois concours de travail à pied :

- Espace Cheval (Courmangoux) le 11 décembre 2022 (DUC tardive)
- SEB (Bourg en Bresse) le 15 janvier 2023
- Pré Fleuri (Sainte Bénigne) le 26 février 2023 (finale)

Il y aura un challenge pour chacune des épreuves suivantes : Club 2.2 , Club 1.2 , Club 1.1

Participation

Seuls les concurrents ayant leur licence dans un club affilié dans l'Ain peuvent prétendre au classement du challenge.

Par contre, les épreuves de Travail à pied de chaque concours sont ouvertes aux concurrents de tous les départements, avec remise des prix pour chaque épreuve, dotée par l'organisateur du concours.

Attribution des points

Des points sont attribués aux 5 premiers du département de chaque niveau d'épreuve comme suit :

1^{er} : 8 points / 2^{ème} : 6 points / 3^{ème} : 4 points / 4^{ème} : 2 points / 5^{ème} : 1 point

Pour les cavaliers ayant fait 2 parcours dans la même épreuve, seul le meilleur classement sera retenu.

Les points obtenus lors de la finale sont doublés

Classement final

Pour prétendre participer au classement du challenge, il est nécessaire, pour un même niveau d'épreuve :

- de participer à au moins un des deux premiers concours
- de participer à la finale de Sainte Bénigne

Prise en compte des points par addition des points :

- du meilleur classement parmi les deux premiers concours
- du classement de la finale (points doublés)

En cas d'égalité de points, le classement de la finale primera

Remise des prix

La remise des prix du challenge récompensant chaque niveau d'épreuve sera dotée par le CDE de l'Ain. Elle se déroulera le 26 février à l'issue du concours de Sainte Bénigne.